

Vous cherchez du personnel capable d'intervenir en zone ATEX ?



Pensez aux formations N-ATEX

Une formation obligatoire



Article R. 4227-49

Lorsque des atmosphères explosives peuvent se former en quantités susceptibles de présenter un risque pour la santé et la sécurité des travailleurs ou d'autres personnes, l'employeur prend les mesures nécessaires pour que :

- 1- Le milieu de travail permette un travail en toute sécurité,
- 2- Une surveillance adéquate soit assurée et des moyens techniques appropriés utilisés,
- 3- Une formation des travailleurs en matière de protection contre les explosions soit délivrée,
- 4- Les travailleurs soient équipés, en tant que de besoin, de vêtements de travail adaptés contre les risques d'inflammation.

Les explosions sur le lieu de travail sont souvent spectaculaires et parfois mortelles. Leur prévention fait l'objet d'une réglementation spécifique. Les chefs d'entreprise doivent organiser la prévention des explosions dans leurs établissements en tenant compte d'une série de textes qui visent les lieux et les équipements de travail.

L'employeur est ainsi **tenu réglementairement de former les salariés** amenés à travailler en zone ATEX aux risques et aux moyens de prévention spécifiques à ce type de zone.

Une formation reconnue

- Les organismes de formation pouvant délivrer les formations N-ATEX en Picardie Champagne-Ardenne font l'objet d'une **procédure de labellisation** par l'ANFAS Picardie Champagne-Ardenne® et doivent répondre à un cahier **des charges interrégional**.
- Au 1er mai 2022, les organismes labellisés pour la région Picardie Champagne-Ardenne sont :
 - ⇒ PROMEO - Réseau des AFPI de Picardie
 - ⇒ APAVE Nord-Ouest
 - ⇒ Safety Risk Services
- Tous les stagiaires passent un **contrôle des connaissances**.
- Les stagiaires ayant été reçus au contrôle reçoivent un **certificat de stage**, le même que pour leur formation N1 ou N2.
- Les données du certificat de stage sont vérifiables par les adhérents en consultant la **base Internet sécurisée Base Form'** (<https://www.baseform.fr/>) ou en scannant le QR code du certificat.



Une formation complète

N-ATEX

Public	<p>Personnel intervenant en zone ATEX sans intervenir directement sur les matériels soumis à la réglementation ATEX :</p> <ul style="list-style-type: none"> - personnel des Entreprises Extérieures qualifiées N-1 ou N-2 en cours de validité, - personnel des Entreprises Utilisatrices intervenant en zone ATEX.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les zones à risques d'explosion, • Adapter son comportement et ses pratiques professionnelles à l'environnement ATEX, • Participer à la mise en œuvre des procédures et des moyens de prévention, • Appliquer et/ou faire appliquer les procédures spécifiques (autorisation de travail, permis de feu,...).
Programme	<p>Partie I : Généralités sur le risque d'explosion</p> <p>- Accidentologie - Principales activités concernées - Formations d'une atmosphère explosive et conditions permettant l'explosion - Contexte réglementaire.</p> <p>Partie II : Atmosphères explosives de liquides et de gaz</p> <p>- Exemples de situations - Température d'auto-inflammation d'un gaz, points éclairs, LIE-LES - Signalisation des zones ATEX - Consignes applicables, bonnes pratiques et erreurs à ne pas commettre.</p> <p>Partie III : Atmosphères explosives de poussières</p> <p>- Exemples de situations - Température d'auto-inflammation en couche et en nuage, granulométrie, CmE-CME,...) - Signalisation des zones ATEX - Consignes applicables, bonnes pratiques et erreurs à ne pas commettre.</p> <p>Partie IV : Préparation d'une intervention en Zone ATEX</p> <p>- Identification des zones - Evaluation des risques spécifiques aux risques d'explosion et les mesures préventives associées - Spécificité des zones en co-activité - Examen et prise en compte des procédures de l'Entreprise Utilisatrice - Inspection et contrôle des éléments importants pour la sécurité - Exposition aux risques en situation normale et en situation dégradée ou accidentelle - Notions de base sur le matériel ATEX.</p>
Pré-requis	Avoir la formation N-1 ou N-2 en cours de validité
Durée de formation	0,5 jour soit 3,5 heures
Durée de validité	3 ans



L'ANFAS PCA (Association de Formation et d'Action Sécurité Picardie Champagne-Ardenne) est une association loi 1901 qui a pour objet de suivre et gérer toutes les actions de formation à la sécurité sur les sites industriels de Picardie et de Champagne-Ardenne. Plus généralement, l'association a comme mission **d'étudier toute problématique et d'engager toute action de nature à favoriser une démarche de progrès entre les entreprises utilisatrices et les entreprises extérieures.**

L'ANFAS PCA est avant tout une **structure de réflexion et d'échanges entre les différents acteurs sécurité de la sous-traitance de Picardie et de Champagne-Ardenne.**

Elle agit notamment en :

- labellisant les organismes et les animateurs dispensant les formations à la sécurité des personnels des entreprises extérieures dites « N-1 / N-2 » ;
- assurant la cohérence et la qualité des formations dispensées en auditant les intervenants labellisés ;
- harmonisant l'action de formation au niveau national ;
- étudiant et valorisant toute action de progrès liée à la prévention sécurité des personnels sur les sites industriels ;
- tenant à jour la liste des organismes labellisés ;
- établissant la base de données des salariés habilités N-1 / N-2.

ANFAS PCA

85 boulevard Jean Bouin - CS 20246

02315 SAINT QUENTIN Cedex

Tel : 03.23.05.88.88

E-mail : anfas-pca@francechimie-pca.fr